

### **Bannir certaines races de chiens : pas toujours la solution....**

Un accident impliquant une morsure de chien, survenu dans la région de Montréal la semaine dernière a relancé le débat sur l'interdiction de certaines races de chien dites « dangereuses ». Bien que ce sujet soit délicat, nous souhaitons rappeler certains éléments à considérer:

- Différentes études et vétérinaires s'accordent à dire qu'une morsure de Pitbull n'est pas plus grave que celle infligée par une autre race de chien de gabarit égal. De plus, même si des études<sup>1</sup> ont montré des différences d'agressivité entre les races, elles ont aussi mis en lumière des variations de l'agressivité au sein de ces races;
- Une telle loi ne tient pas compte de la responsabilité du propriétaire quant au comportement de son chien. De fait, elle ne protégerait pas les citoyens des morsures infligées par les autres races. À ce titre, une étude menée à Calgary, en 2003, a montré que sur 272 plaintes déposées pour morsure, 17,3% étaient causées par des Bergers Allemands contre 5,1% par des Pitbulls;
- Cette loi créerait, en conséquence, deux effets pervers. On peut s'attendre à ce qu'une partie de la population cherche à se procurer des Pitbulls pour de mauvaises raisons – celle d'outrepasser la loi, ou l'attrait que représente un animal devenu rare – ce qui aurait pour effet de favoriser le développement d'un marché noir de cette race. On peut aussi s'attendre à ce que les anciens propriétaires de Pitbulls se procurent un nouveau chien de race différente et reproduisent les mêmes schémas;
- La mauvaise réputation des Pitbulls est issue d'une diabolisation<sup>2</sup> de cette race par les médias qui offrent une bien meilleure couverture des accidents mettant en jeu cette race comparativement aux accidents ayant trait à d'autres races;
- La catégorisation du Pitbull comme race « dangereuse » ne repose sur aucune étude sérieuse et indépendante. Une étude menée en Grande-Bretagne, en 2003 – date postérieure à l'entrée en vigueur d'une loi interdisant les races dites « dangereuses » – a révélé que 24% des hospitalisations pour morsures ont été causées par des Bergers Allemands contre 9% par les races assujetties à cette loi (Pitbulls, Rottweilers et Dobermans). Cette étude a également montré que les Cockers, les Jacks Russells terriers, les Labradors et les Collies sont les chiens qui mordent le plus fréquemment.

Les éléments cités précédemment mettent en lumière l'illégitimité de catégoriser certaines races de chien comme « dangereuses ».

### **D'autres pistes à envisager...**

Une loi interdisant certaines races de chien ne tient pas compte du rôle joué par le propriétaire du chien. Le comportement d'un chien relève davantage de son éducation, donc de la responsabilité de son maître/propriétaire, plutôt que de prédispositions génétiques non attestées.

Une étude menée aux États-Unis en 2006, par le Conseil National de Recherches Canines a permis d'identifier les caractéristiques les plus fréquentes rencontrées chez les chiens lors d'attaques mortelles :

- Dans 97% des cas, les chiens en cause n'étaient ni castrés, ni stérilisés;
- 84% des cas impliquaient des maîtres ayant abusé ou négligé leur chien, en ayant perdu la maîtrise ou ne l'ayant pas tenu en laisse;

- 78% de ces chiens n'étaient pas des animaux de compagnie mais des chiens de garde, de reproduction ou d'extérieur;

Par ailleurs, une étude ethnographique réalisée à Montréal en 2001<sup>3</sup>a montré que les Pitbulls sont, souvent, conditionnés par leur maître afin de devenir agressif. L'étude a montré que ce conditionnement consiste à isoler les chiots de leur mère et de leurs frères et sœurs à l'âge de deux ou trois semaines – la période de socialisation se situe entre trois et douze semaines – à partir de là les chiots seront soumis à un régime d'endurance qui consiste à les priver de nourriture et à leur faire subir des réprimandes physiques pour, enfin, récompenser leur comportement agressif.

### **Ce qui s'est fait ailleurs...**

En 2008, le gouvernement hollandais abroge l'interdiction des Pitbulls, en vigueur depuis 15 ans, en raison de l'absence d'amélioration de la sécurité publique. En effet, le taux de morsures de chiens n'avait pas cessé d'augmenter en dépit de cette interdiction.

En 2007, le Royaume-Uni déclare le *Dangerous Dog Act* caduque après avoir constaté que le nombre de morsures avait augmenté de 10% depuis sa mise en place. Par ailleurs, la SPCA a constaté que le nombre de chiens soumis à des règlements et interdits a augmenté malgré les interdictions.

### **Quelques suggestions...**

- La stérilisation des chiens afin de contrôler les croisements entre chiens à caractère instable qui ont pour effet de produire des chiots déséquilibrés, qui pourraient à leur tour être adoptés par une personne irresponsable;
- Une meilleure éducation à la santé et au bien-être de nos animaux de compagnie. En effet, l'agressivité (chez le chien) est souvent causée par une condition physique qui n'est pas idéale (maladie, blessure, manque d'exercice). À ce titre, un renforcement de la loi contre les mauvais traitements infligés aux animaux de compagnie serait souhaitable;
- Enfin, une meilleure sensibilisation des propriétaires et la capacité de ces derniers à avoir, en permanence, le contrôle sur leur chien participeront également à la réduction des risques d'agressivité de ces derniers.

---

<sup>1</sup> Scott JP, Fuller JL. *Genetics and the Social Behavior of the Dog*. Chicago: Univ Chicago Pr, 1965.

<sup>2</sup> AMVA *Groupe d'étude sur les Attaques de Chiens et les Interactions Chien-Humain*, JAVMA, Vol 218, No.11, 1<sup>er</sup> juin 2001.

<sup>3</sup> Murphy S. The human socialization of the urban dog: Pitbulls and their owners in Montreal. In: Gauthier L, Saxton T, Cohen C, eds. *Stories From Montreal: Ethnographic Accounts of Life in North America's Francophone Metropolis*. Montreal: Concordia University & Trickster Pr, 2001:19–29.